

Référence : OzL/MP-OEWG45/Atelier11

Le 6 mars 2023

Invitation (i) à la quarante-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des parties au Protocole de Montréal (qui se tiendra à Bangkok du 3 au 7 juillet 2023), et (ii) à l'atelier sur le renforcement de la mise en œuvre et de l'application effectives du Protocole de Montréal (qui se tiendra à Bangkok le 2 juillet 2023)

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'inviter votre Gouvernement à désigner des représentants pour participer à :

- La quarante-cinquième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des parties au Protocole de Montréal (OEWG45) qui se tiendra du 3 au 7 juillet 2023 ; et
- L'atelier sur le renforcement de la mise en œuvre et de l'application effectives du Protocole de Montréal, organisé conformément au paragraphe 4 (c) de la décision XXXIV/8, qui se tiendra le 2 juillet 2023.

La réunion et l'atelier se tiendront en personne au lieu suivant :

Centre de conférences des Nations Unies
Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Avenue Rajadamnern Nok Bangkok 10200
Thaïlande
<https://www.unescap.org/uncc>

Une retransmission en direct des discussions en sessions plénières sera assurée.

La version préliminaire [de l'ordre du jour provisoire](#) de la réunion peut être consulté sur le portail des réunions. D'autres documents, y compris toutes les versions linguistiques de l'ordre du jour provisoire de la réunion ainsi que la note conceptuelle et le programme provisoire de l'atelier, seront disponibles sur le portail des réunions du Secrétariat : [OEWG45](#) et [WORKSHOP11](#). Une note d'information pour les participants et une liste d'hôtels sont disponibles sur le portail de la réunion. La note d'information contient des précisions sur le système de gestion environnementale du Secrétariat et sur les dispositions visant à améliorer l'accessibilité du centre de conférences aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes souffrant d'un handicap visuel, auditif ou vocal.

La préinscription est à présent ouverte. Votre Gouvernement est invité à désigner un(e) ou plusieurs(e)s représentant(e)s en utilisant le lien exclusif figurant dans le courriel accompagnant la présente lettre.

Des fonds d'un montant limité sont disponibles pour faciliter la participation des parties opérant en vertu du paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole. Si votre Gouvernement a besoin d'une telle assistance, veuillez envoyer par courriel les coordonnées du (de la) représentant(e) concerné(e) au Secrétariat (mea-ozoneinfo@un.org) avant le vendredi **12 mai 2023**. Le voyage d'un seul participant, utilisant le tarif le plus approprié et le plus économique, y compris une indemnité de subsistance conformément aux politiques et procédures des Nations Unies en matière de voyages, sera pris en charge pour chaque pays retenu. La sélection tiendra compte de l'équilibre régional et sous-régional, de la parité femmes-hommes (en vue d'accroître la participation des femmes déléguées), du respect des délais de soumission de la demande de financement ainsi que du mandat au sein de différents organes du Protocole de Montréal. Les décisions relatives à l'octroi d'un soutien financier seront communiquées aux participants avant le **22 mai 2023**.

Le Secrétariat sera prêt à aider tout groupe régional ou autre groupe d'intérêt souhaitant organiser des consultations en ligne avant les réunions. Si vous souhaitez obtenir une assistance à cet égard, veuillez contacter Mme Stephanie Hay Smith (stephanie.haysmith@un.org).

J'aimerais rappeler aux parties qui souhaitent soumettre des propositions d'ajustements ou d'amendements au Protocole que, conformément au paragraphe 9 (b) de l'article 2 du Protocole de Montréal et au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention de Vienne, ces propositions doivent être reçues par le Secrétariat au moins six mois avant la Réunion des Parties au cours de laquelle elles doivent être examinées. La trente-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal doit se tenir du 23 au 27 octobre 2023 à Nairobi, au Kenya. La soumission de propositions d'ajustements ou d'amendements avant le **23 avril 2023** permettrait de respecter l'obligation légale de six mois.

Au nom du Secrétariat, je me réjouis de vous accueillir à Bangkok et de travailler avec vous pour assurer le succès de nos réunions.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

La Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone


Megumi Seki Nakamura